Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 029-252901368-20261021-21102026_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIRCOB
CARHAIX PLOUGUER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 21 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice : 26 Présents : 20 Votants : 18	13.10.2026	2026-035

OBJET DE LA DELIBERATION : Renouvellement de convention avec TI RECUP

Etaient présents (20) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FRAYSSE Alexandra, PAUL André, PRIGENT Eric, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, LE NOUVEL Sandra, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUDIAF Catherine, BOUCHEZ Guy.
Suppléants POHER CO : COTTY Stéphane, PHILIPPE Hervé.

Etaient excusés (5) : LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, LE GUILLOU Louis Marie, PAGE Anthony, LE BORGNE Rollande.

Etaient absents (3) : LE DU Patrice, BRABAN Tugdual, EVEN Fabrice.

Le 21 octobre 2026 à 10 heures, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Le Président informe les élus que la convention signée avec la Ressourcerie TI RECUP arrive à son terme au 31 décembre prochain.

La convention jointe en annexe serait conclue pour une nouvelle durée de trois ans et implique le versement d'une subvention annuelle de 30 000€ qui serait versée directement à la Ressourcerie une fois le bilan des tonnages annuels reçus.

Après discussion, le Comité syndical, valide le renouvellement de la convention et donc le versement annuel d'une subvention de 30 000€. Le comité syndical autorise le Président du SIRCOB à signer la nouvelle convention pour la période allant de 2027 à 2030 inclus.

Le Président,
Christian TROADEC